



Le 10 novembre, à Aurillac

La Mission Locale de l'Arrondissement d'Aurillac et les agences d'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes

Pour permettre aux jeunes un accès plus facile à l'emploi, la Mission Locale de l'arrondissement d'Aurillac, AKTO et 6 agences d'emploi ont signé des conventions de partenariat le 9 novembre, destinées à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel. Ces conventions sont la déclinaison locale de l'accord-cadre national signé le 25 novembre 2021 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, AKTO, le FPETT (Fonds professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin d'être au plus près des besoins des jeunes.

ACCOMPAGNER LES JEUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'AURILLAC À ACCEDER A L'EMPLOI

- La Mission Locale de l'arrondissement d'Aurillac est implantée sur le territoire Sud-Ouest Cantal, son siège est à Aurillac, rue du Coq Vert et des permanences sont organisées sur tout le territoire qu'elle couvre.
- Elle intervient sur trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et deux Communautés de Communes : Cère et Goul en Carladès et la Châtaigneraie Cantalienne.
- Aurillac est un pôle urbain attractif. Plus de la moitié des emplois sont des emplois tertiaires (commerce, transports, services divers, tourisme). L'agriculture est également une activité économique importante. Le secteur industriel est représenté dans le domaine de l'agroalimentaire, de la plasturgie et de la pharmacie.
- Le territoire cumule des contraintes démographiques, géographiques de par son enclavement. Le territoire est en effet touché par un déclin démographique avec un déficit de jeunes qui représente un enjeu auquel doit faire face le département. La question de l'attractivité est donc primordiale.
- Le taux de chômage est de 4,1% pour un taux de 7,2% au national soit le plus faible taux de chômage en France. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 14% des demandeurs d'emploi du bassin d'Aurillac (+2,4% en 1 an).

- Objectif du partenariat : favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim.
- Combiner les missions d'intérim, la formation si besoin et un accompagnement renforcé.

DES AIDES CONCRETES POUR S'INSERER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les solutions apportées par le FASTT : une mutuelle santé, une garantie prévoyance dès la première de travail, des services de location de véhicules, des garanties d'accès au logement, des solutions de garde d'enfants, des solutions budgétaires pour un achat.
- Démarche lancée en 2014 par un accord national renouvelé en 2018 puis en 2021 et dont la déclinaison opérationnelle est assurée par AKTO.
- L'engagement des agences d'emploi permet d'identifier les attentes des bénéficiaires sur les postes de travail à pouvoir, et de faciliter un rapprochement entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné. Les agences d'emploi assurent un suivi continu durant les missions, et proposent aux jeunes bénéficiaires, une éventuelle médiation à la fin de celle-ci.

CHIFFRES CLES MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT D'AURILLAC

- 2 223 jeunes en contact en 2022
- 488 nouveaux jeunes inscrits en 2022
- 1 319 jeunes accompagnés en 2022
- 715 missions d'intérim réalisées en 2022

CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DES AGENCES D'EMPLOI EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 116 629 salariés intérimaires en équivalent temps plein soit 14,1 % de l'emploi intérimaire national.
- 1 696 agences d'emploi sur le territoire.
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de -4,1 % au mois d'août 2023 par rapport au même mois de l'année précédente (*source baromètre Prism'emploi*).
- 16 203 recrutements réalisés en 2022 pour le compte d'entreprises clientes.

« Nous sommes ravis du déploiement de la démarche Mission Jeunes au sein de notre Mission Locale ! Les conventions précédemment signées et que nous renouvelons aujourd'hui avec la présence sur le territoire de 2 nouvelles agences d'emploi, visent à renforcer l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de la région, et représentent un engagement qui nous tient particulièrement à cœur. Nous mobiliserons toutes nos ressources pour garantir l'efficacité et la durabilité de ce partenariat avec les opérateurs du secteur du travail temporaire, afin d'assurer un accompagnement optimal des jeunes sur le marché de l'emploi »
déclare Pierre Mathonier, Président de la Mission locale d'Aurillac.

« Nous nous réjouissons de participer au renforcement de l'employabilité des jeunes, en mobilisant les acteurs régionaux auprès des agences locales. L'intérim est un véritable tremplin professionnel qui permet aux jeunes de découvrir une diversité de métiers. Cette convention va permettre aux jeunes de développer des compétences pour accéder plus facilement à un emploi durable. » déclare **Frédéric Debard**, représentant de **Prism'emploi Auvergne-Rhône-Alpes**.



De gauche à droite : Myriam Moutarde, Chargée de projet AKTO ; Frédéric Debard, représentant Prism'emploi ; Célia Rieu, Chargée de recrutement Sud Massif Intérim ; Victor Morot, Directeur Sud Massif Intérim ; Béatrice Puech, Directrice Mission Locale de l'arrondissement d'Aurillac ; Laëtitia Conte, Consultante Randstad ; Benjamin Pradal, Sauvagnac Responsable de secteur emploi formation Mission Locale de l'arrondissement d'Aurillac ; Virginie Paquier, Directrice d'agence Adecco ; Hubert Bonhomme, Président délégué de la Mission Locale de l'arrondissement d'Aurillac ; Evelyne Madziarski, Responsable d'agence Manpower ; Marine Autesserre, Chargée de recrutement Nactim ; Léa Guerin, Chargée de recrutement Nactim ; Jean Privat, Responsable d'agence Start People.

Liste des agences d'emploi engagées dans cet accord : Adecco, Manpower, Nactim, Randstad, Start People, Sud Massif Intérim.

Contact presse :

Dylan JULLIAN - dylan.jullian@omnicomprgroup.com - 06 18 89 56 73
Victor MORELLE - victor.morelle@omnicomprgroup.com - 06 18 83 59 55
Myriam MOUTARDE - myriam.moutarde@akto.fr - 06 62 88 54 36
Béatrice PUECH – b.puech@missionlocale-aurillac.fr

À propos de Prism'emploi :

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu
- @Prismemploi

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (en métropole et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO accompagne 327 000 entreprises, parmi lesquelles 87% de TPE et 3,6 Millions de salariés. En 2022, plus de 617 000 salariés ont bénéficié d'une formation et plus de 127 000 personnes sont entrées en alternance. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy et Saint-Martin. A Saint-Pierre et Miquelon, AKTO assure la gestion des fonds de la formation. www.akto.fr

À propos de la Mission Locale d'Aurillac

La Mission Locale de l'Arrondissement d'Aurillac exerce une mission de service public de proximité pour permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans d'être accompagnés dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Elle propose un accompagnement global qui traite l'ensemble des thèmes comme la santé, la citoyenneté, la mobilité, le logement, l'orientation, la formation, l'emploi... Elle repère, accueille, informe, oriente et accompagne, mobilise l'offre d'insertion du territoire avec les partenaires locaux. Elle accompagne les jeunes dans leurs démarches d'accès à l'autonomie et les soutient dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, d'accès à l'emploi en levant les freins périphériques. Elle est le partenaire incontournable des services de l'État et des Régions dans la mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle et de l'insertion sociale en direction des jeunes.

À propos du FPETT

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emplois en recherche d'insertion dans la branche. Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit. www.fpett.fr

À propos du FASTT

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance. www.fastt.org